

LIVRET D'ACCUEIL ET GUIDE COMPENSATION DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



SOMMAIRE

Introduction	Page 3
I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap.....	Page 4
1. Qu'est-ce que le handicap ?	Page 4
2. Qui m'accompagne ?	Page 5
3. Comment se déroule ma formation ?	Page 6
II. Textes de loi	Page 6
III. Les solutions de compensations pouvant être mises en place par IFEC pour l'accueil des personnes en situation de handicap	Page 7
IV. Réseau de prestataires auxquels l'IFEC (Ivry Sur Seine & Toulouse) peut faire appel pour accompagner ou orienter les personnes en situation de handicap	Page 8
V. Réseau de prestataires auxquels l'IFEC (Ivry Sur Seine & Toulouse) peut faire appel pour accompagner ou orienter les personnes en situation de handicap.....	Page 10

INTRODUCTION

L'Institut Franco-Européen de Chiropraxie (IFEC) s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. L'IFEC s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

-  Prendre en compte ses besoins ;
-  Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
-  Faire le lien entre les différents services de la structure ;
-  L'accompagner dans ses démarches.

L'Institut Franco-Européen de Chiropraxie se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et L'IFEC ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nous présentons dans ce guide le dispositif à destination des apprenants en situation de handicap pour suivre nos formations. Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

I. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1-Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

-  La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
-  Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
-  L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

-  **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
La *Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé* est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
-  **PPS** : Délivrée par la MDPH
Le *Projet Personnalisé de Scolarisation* concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
-  **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
L'*Allocation aux Adultes Handicapés* est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
-  **AEEH** : Délivrée par la CDAPH
L'*allocation d'Education de l'Enfant Handicapé* Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
-  **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).
L'*Affection de Longue Durée* concerne les maladies chroniques.

2- Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de L'IFEC d'un référent handicap.

Sa mission est d'accueillir et intégrer les apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de L'IFEC (équipe administrative et équipe pédagogique). Le référent handicap veille à votre accompagnement dans un souci d'équité. Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Contact référentes handicap :

Mme Alexandra Devoulon : adevoulon@ifec.net (site Toulouse)

Mme Audrey Rougé : arouge@ifec.net (Site Ivry-sur-seine)

3- Comment se déroule ma formation ?

3 étapes :

Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature/inscription au sein de notre établissement. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre dossier d'inscription que vous êtes en situation de handicap.

Le Responsable des admissions (ou référent/interlocuteur dédié formation continue) en informera le référent handicap du Campus concerné. Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au référent handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail. Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap de votre campus, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons le tiers-temps, la reformulation des consignes, ou l'envoi des supports de cours via votre espace étudiant de l'IFEC en amont du cours.

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que les collaborateurs du VESCO (ou référent/interlocuteur dédié formation continue) si vous en ressentez le besoin. Ils suivent votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de l'établissement.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Le VESCO et votre coordinateur pédagogique, (ou référent/interlocuteur dédié formation continue) ont également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tiennent, à ce titre, à votre disposition.

II. TEXTES DE LOI :

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

III. Les solutions de compensations pouvant être mises en place par l'IFEC pour l'accueil des personnes en situation de handicap :

Il est identifié dès l'admission les apprenants dont les situations spécifiques (dont le handicap) vont nécessiter un suivi et un accompagnement spécifiques. Concernant les apprenants avec un handicap, les actions leur permettant de suivre la formation et d'être en condition de réussite aux examens sont identifiées et mises en place dès la connaissance du handicap, conformément aux règles internes définies.

Typologie de handicap	Compensations possibles disponibles
Déficiences visuelles – aveugles et mal voyants	<i>Adapter le matériel (écran individuel, ...), emplacement adapté et réservé à l'apprenant(e) Supports avec police accessible, taille augmentée, contraste de couleurs adapté Adapter la luminosité de la pièce</i>
Déficiences auditives, sourds - malentendants	<i>Enseignement dispensés via un micro relié à l'appareil auditif de l'apprenant(e) Emplacement adapté et réservé à l'apprenant(e) Possibilité d'enregistrer les cours</i>
Déficiences cognitives, mentales, intellectuelles et psychiques	Les apprenants, dont le handicap est dûment reconnu et justifié par un certificat émanant de la MDPH, ont droit à un temps supplémentaire de composition. Les apprenants bénéficient tous d'un ordinateur portable lors des évaluations. Possibilité de transmettre les supports en amont du cours ; possibilité de reformulation des consignes pendant un examen.
Déficiences motrices	Les apprenants bénéficient tous d'un ordinateur portable lors des évaluations. Place réservé dans les amphithéâtres. Salles, sanitaires, lieux de repas accessibles aux PMR Lieu accessible par les transports en commun (ou parking réservé)
Maladies invalidantes* (maladies respiratoires, digestives ; infectieuses...)	Les apprenants handicapés, dont le handicap est dûment reconnu et justifié par un certificat émanant de la MDPH, ont droit à un temps supplémentaire de composition. Les apprenants bénéficient tous d'un ordinateur portable lors des évaluations. Les étudiants atteints d'une affection longue durée ou d'une maladie invalidante peuvent également via le RSE demander des dispenses d'assiduité ou des aménagement d'emploi du temps en ayant la possibilité de choisir leur groupe de TD.

IV. Réseau de prestataires auxquels l'IFEC Ivry-Sur-Seine peut faire appel pour accompagner ou orienter les personnes en situation de handicap :

Nom	Missions	Coordonnées / contacts
AGEPHIP <i>(Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)</i>	Favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé	192, avenue Aristide Briand - 92226 Bagneux cedex Tél. 0811 37 38 39 - Fax. 01 46 11 00 71 www.agefiph.fr
CAP EMPLOI ARERAM	En charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Aide à la prise de fonction et/ou à l'adaptation du poste de travail.	9, rue Maurice Grandcoing - 94200 Ivry-sur-Seine Tél. 01 46 77 42 82 Fax. 01 46 77 42 80 Email : secretariat.ivry@capemploi94.com
MDPH 94 <i>(Maison départementale des personnes handicapées du Val de Marne)</i>	La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH 94) accompagne les personnes en situation de handicap, enfants comme adultes, ainsi que leur famille et entourage.	7-9, voie Félix Eboué - 94046 créteil cedex Tél : 01 43 99 79 00 - Fax : 01 43 99 79 95 Email : mdph94@valdemarne.fr site : www.valdemarne.fr
APF France Handicap <i>(Association des paralysés de France)</i>	L'APF est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille, qui milite pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.	34 Rue de Brie 94000 Créteil Tél : 01 42 07 17 25 - dd.94@apf.asso.fr Site Internet : www.apf-francehandicap.org/

AVH (Association Valentin Haüy avec les Aveugles et les Malvoyants)	Accueillir les personnes en situation de handicap visuel et celles menacées par la malvoyance ou la cécité. Agir pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles dans la vie sociale et professionnelle. Défendre les droits des personnes en situation de handicap visuel	41/43 rue Raymond du Temple - 94000 Vincennes Tel : 01 44 49 27 27
Val'signes (Sourds et malentendant)	Organisation de manifestations culturelles en langue des signes, conférences sur tous les sujets touchant la population, mise en place de cours de langue des signes, et création d'un service d'interprète français langue des signes dans le val de marne	2 Allée Gabrielle 94350 Villiers-sur-Marne
UDAPEI (Union Départementale des Associations des Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales du Val de Marne)	Assurer la défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille en vue de favoriser le plein épanouissement et l'insertion sociale de ces personnes à tous les âges de la vie.	85/87 avenue du Général de Gaulle - 94000 CRETEIL Tél. : 01 42 07 03 39 E-mail : assistante-presidence@apogei94.net
APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Val-de-Marne)	l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Val-de-Marne a aujourd'hui un rayonnement départemental en accompagnant des personnes vivant une situation de handicap à tous les âges de la vie.	41 rue Le-Corbusier - 94000 CRÉTEIL Tél. 01 45 13 14 50 - Fax. 01 45 13 14 59 Mail. apajh94@apajh94.fr
APAMIIDF (Association de personnes atteintes de maladies invalidantes pour la région Ile de France)	Créer un réseau de solidarité, d'information et d'entraide, regroupant des personnes atteintes de maladies invalidantes de la région Ile de France	2 Rue du Fossé Bazin 94320 Thiais
Retrouvez les associations qui accompagnent les personnes en situation de handicap : déficients auditifs ; cognitifs, mentaux, intellectuels et psychiques ; moteurs et visuels		https://www.ivry94.fr/513/mieux-vivre-le-handicap.htm

VI. Réseau de prestataires auxquels l'IFEC Toulouse peut faire appel pour accompagner ou orienter les personnes en situation de handicap :

Nom	Missions	Coordonnées / contacts
AGEPHIP <i>(Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)</i>	Favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé	17 Boulevard De La Gare - BP 95827 Immeuble La Passerelle St Aubin 31505 Toulouse - 0 800 11 10 09 (service et appel gratuits) https://www.agefiph.fr/occitanie
CAP EMPLOI Occitanie HANDIPRO 31	En charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées	Immeuble Anthyllis - 8 rue Paul Mesplé - 31100 Toulouse Tél : 05 34 40 91 91 - site@capemploi31.com
MDPH 31 <i>(Maison départementale des personnes handicapées de Haute Garonne)</i>	La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH 31) accompagne les personnes en situation de handicap, enfants comme adultes, ainsi que leur famille et entourage.	10 place Alfonse Jourdain à Toulouse 0 800 31 01 31 (appel gratuit) du lundi au vendredi, 8h15-12h15 / 13h15-16h30 par mail à l'adresse : mdph@cd31.fr
APF France Handicap <i>(Association des paralysés de France)</i>	L'APF est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille, qui milite pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.	Délégation Départementale : 60, chemin du Commandant Joël Le Goff - 31100 Toulouse Tel. 05.34.50.85.50 - Fax 05.34.50.85.52 E-mail : dd.31@apf.asso.fr Site Internet : www.apf-francehandicap.org/

Autrement dit	Forme, conseille et accompagne entreprises, collectivités locales, associations et particuliers dans l'inclusion des personnes sourdes, malentendantes ou dysphasiques.	1, impasse André Lartigue - Carré Wilson Bât B Tel : 06 62 57 40 40 (de préférence le matin de 8h45 à 11h45) Whats app ou sms : 07 60 99 80 80 contact@autrement-dit.eu
SCOP Interprétis Interprétariat en Langue des Signes Française	Service d'interprétariat en langue des signes afin de permettre un échange entre sourd et entendant, dans tout type de situation, sorte de pont communicationnel dans le respect d'un code déontologique	2, Rue Saint Jean - 31000 Toulouse Tel : 05 61 47 05 05 – Ou - 06 89 99 69 48
AgaPei 31 Agir avec Amis Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap	Association, affiliée à l'UNAPEI, l'AgaPei 31 accueille des personnes en situation de handicap mental dont l'autisme, au sein de dispositifs adaptés et apporte aide et soutien à leur famille	Siège Social, 8, place Alphonse-Jourdain - CS 51507 - 31015 Toulouse Cedex 06, tél : 05 34 41 38 70 site Internet : www.agapei.asso.fr Des parents bénévoles sont à votre écoute tous les mardis de 14h30 à 16h30, ou par tél au 05 34 41 38 70 ou par mail siege-social@agapei.asso.fr

UNADEV Union des Aveugles et des Déficients Visuels	Accompagnement et aide dans les démarches juridiques, administratives et sociales	11, Rue du Moulin Bayard 31000 Toulouse www.unadev.com
Handi social	Association d'entraide et de défense des droits des personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes au sens large	c/o Mme MAURIN 6 chemin du Mirail, 31100, Toulouse, France Tel : 06.68.96.93.56 www.handi-social.fr/
Atypie –Friendly	Association dont l'objectif est de permettre aux étudiants de vivre pleinement leur vie étudiante et leur expérience universitaire. Accompagner des étudiants et des personnels présentant un TND dans les domaines extra-pédagogique : habiletés sociales, vie étudiante, articulation avec l'offre sanitaire et médico-sociale, etc.	https://atypie-friendly.fr/
DIVERS	associations qui accompagnent les personnes en situation de handicap : déficients auditifs ; cognitifs, mentaux, intellectuels et psychiques ; moteurs et visuels	https://www.toulouse.fr/web/social/handicap-et-accessibilite/associations